



La période que nous vivons est difficile, en particulier pour les finances locales. La baisse des dotations de l'Etat se conjugue avec une augmentation de notre prélèvement pour le redressement des finances publiques. Aussi, la bonne gestion de nos dépenses fait partie de nos préoccupations au quotidien.

L'une de nos compétences qui engage près de 40% de notre budget de fonctionnement concerne les déchets. Dans ce contexte, l'optimisation des coûts de collecte et du traitement de nos déchets est apparue comme une évidence lorsqu'il a fallu procéder à une nouvelle mise en concurrence pour janvier dernier.

Deux nouveaux prestataires ont été choisis, pour cela, je vous demande un peu d'indulgence et vous invite toutefois à vous manifester en cas d'incident de collecte.

C'est dans cette même logique que les récentes modifications des consignes de tri (mélange des corps creux et plats) et de collecte des recyclables (passage en sac) vont permettre à notre collectivité de réaliser d'importantes économies de fonctionnement.

Cependant, au regard du contexte financier actuel, il nous faut constamment chercher à rationaliser nos dépenses. Pour ce faire, de nouvelles pistes de réflexion sont d'ores et déjà à l'étude comme par exemple le passage en apport volontaire pour le verre. Enfin, la qualité de tri de chacun a également un impact financier non négligeable, c'est pourquoi, nous devons rester mobilisés et poursuivre nos efforts.

Dominique LEVEQUE,
Président de la Communauté de Communes
de la Grande Vallée de la Marne

SPÉCIAL DÉCHETS

ZOOM sur les nouvelles consignes de tri

UN FLUX UNIQUE

Depuis le 1^{er}/01/2017

Les corps plats (ancien bac bleu : papiers, journaux...) et les corps creux (ancien bac jaune : canettes, bouteilles en plastique...) sont collectés dans un contenant unique.

OBJECTIF : La simplification des consignes de tri !



UNE COLLECTE DES RECYCLABLES EN SAC

Depuis le 1^{er}/01/2018



Par souci d'économie et d'usage, la collecte des recyclables se fait désormais via des sacs d'origine recyclés et recyclables et non plus via les bacs.

ATTENTION : Ce nouveau mode de collecte est étendu à l'ensemble du territoire à l'exception des professionnels et des résidents d'habitats collectifs qui conservent leurs bacs de collecte.

Communauté de Communes
de la Grande Vallée de la Marne

AMBONNAY • AVENAY VAL D'OR • COMMUNE NOUVELLE AÏ-CHAMPAGNE (AÏ - MAREUIL/AÏ ET BISSEUIL) • BOUZY • CHAMPILLON • DIZY • FONTAINE-SUR-AÏ
GERMAINE • HAUTVILLERS • MUTIGNY • NANTEUIL-LA-FORÊT • SAINT-IMOGES • TOURS-SUR-MARNE • COMMUNE NOUVELLE VAL DE LIVRE (LOUVOIS ET TAUXIÈRES-MUTRY)

POURQUOI CES CHANGEMENTS ?

La prestation de collecte des déchets ménagers en porte-à-porte, arrivant à son terme le 31/12/2017, a fait l'objet d'un nouvel appel d'offres (2018 - 2023).

Deux candidats ont ainsi été choisis pour assurer ces prestations avec technicité et réactivité pour le compte de la collectivité :



OM et Recyclables



Le verre en porte à porte

Ces deux nouveaux prestataires ont ainsi répondu aux préoccupations de la CCGVM quant à :

- ✓ **la maîtrise des coûts** pour notre collectivité : l'optimisation de la collecte des déchets recyclables en sac ;
- ✓ **l'impact visuel** : en diminuant le nombre de bacs présentés ;
- ✓ **l'amélioration de la qualité du service rendu** : la géolocalisation en temps réel des camions et la remontée rapide des incidents.

La collecte du verre en réflexion



Soucieuse d'optimiser la gestion des dépenses publiques, la Collectivité s'oriente vers la rationalisation de la collecte du verre grâce à l'apport volontaire.

Rares sont les collectivités de la Marne (2 dont la CCGVM) qui effectuent la collecte du verre en porte à porte au regard du coût conséquent qu'elle engendre :

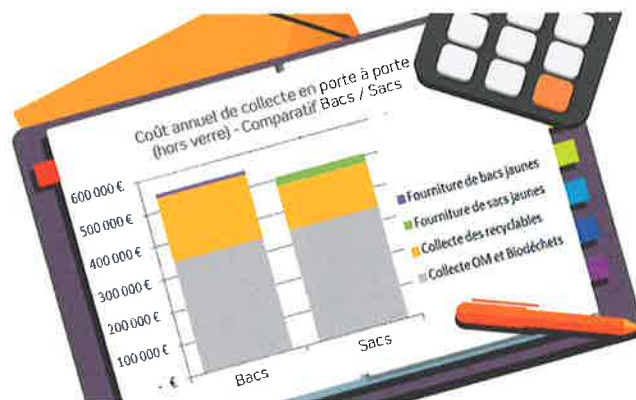
37€ la tonne en apport volontaire contre 101€ en porte à porte !

Le tri sélectif c'est positif !



Les performances du nouveau centre de tri automatisé dont dépend notre collectivité, permet de séparer papiers, cartons, plastiques et métaux avant d'être recyclés par flux pour la :

- ✗ préservation de l'environnement
- ✗ réutilisation des matériaux
- ✗ réduction de notre consommation d'énergie



UN INCIDENT DE COLLECTE ?

Simple oubli, ou problème technique, les incidents de collecte peuvent survenir. Les prestataires sont alors missionnés pour régulariser la collecte.

Pour cela, contactez :
infotri@ccgvm.com ou le 03 26 56 95 23





Florian BEDEL, responsable du Service Environnement (Déchets) répond à vos questions :

Les sacs de tri fournis en début d'année couvrent 1 an ? **VRAI**

La dotation, basée sur des recommandations nationales suffit pour couvrir 1 an. Les habitants des 4 communes « test » du territoire n'ont d'ailleurs pas eu besoin de se réapprovisionner en 2017 (ci-contre).

Nos recommandations :

Sortez vos sacs de tri lorsqu'ils sont bien remplis

Les animaux errants risquent-ils de déchirer les sacs de tri ? **FAUX**

Aucun incident de ce type n'a été relaté lors de l'expérimentation par le prestataire de collecte.

Nos recommandations :

S'il n'est pas nécessaire de laver ses conserves, il est évidemment conseillé de bien vider les contenants avant de les déposer dans les sacs de tri.

Mon bac (jaune ou bleu) ne sera bientôt plus collecté ? **VRAI**

Hormis les bacs identifiés qui continueront à être collectés (*professionnels, logements collectifs...*) les autres bacs ne seront plus collectés une fois la période de transition passée, même si des sacs sont dans les bacs!

Nos recommandations :

Professionnels, manifestez-vous dès à présent en remplissant le formulaire disponible sur www.ccgvm.com

Nos bacs de tri seront bientôt collectés et recyclés ? **VRAI**

La CCGVM organisera une collecte des bacs « à domicile » via les camions de collecte habituels. Ils seront recyclés (*réemploi ou transformation en matière plastique*).

Bon à savoir : Les ménages peuvent, s'ils le souhaitent, conserver leur(s) bac(s) pour un usage strictement personnel.

LES SACS TESTÉS ET APPROUVÉS



Ambonnay, Aÿ-Champagne (Bisseuil), Nanteuil la Forêt et Val de Livre ont testé durant l'année 2017 la collecte en sac. Quelques réactions d'usagers :



« Très bonne initiative, c'est plus propre que les poubelles et au moins celles-ci ne traînent pas sur les trottoirs pendant des jours ! »

Anonyme à Ambonnay

« Plus pratique pour les rues étroites où il fallait descendre les bacs à +100m ».

Noël d'Ambonnay

« Très bien. Ils contiennent beaucoup plus que les minis poubelles ».

Anonyme à Nanteuil la Forêt



« Pas satisfait de ce mode de collecte (...) Pas certain que cela soit plus écologique. Sacs plus coûteux, moins esthétique dans la rue ».

Anonyme à Ambonnay



Bon à savoir : La prestation de collecte en sacs coûte moins cher qu'une prestation en bacs. La différence est telle que l'écart compense amplement le prix de fourniture de sacs.

Qui plus est, au delà de l'impact économique non négligeable (optimisation des tournées...), elle permet d'améliorer les conditions de travail des ripeurs (gain de temps).

Et d'un point de vue écologique ?

Les sacs sont 100% recyclés et recyclables !

JE N'AI PLUS DE SACS DE TRI...

>>> RDV dans votre mairie, aux horaires d'ouverture habituels

ET POUR LES PROFESSIONNELS ?

LA REDEVANCE SPÉCIALE

Un service de collecte en porte à porte est également proposé aux professionnels du territoire concernant :

- > les déchets assimilables aux ordures ménagères ;
- > les déchets recyclables (hors DIB).

Quel prix pour ce service ?

Il est gratuit jusqu'à 150 litres par semaine.

Au delà, le professionnel doit s'acquitter d'un montant actuellement forfaitaire fixé à 2 € par semaine, soit une facturation annuelle de 94 € (déduction faite de 5 semaines d'interruption d'activité ; limité à 1100L / semaine)

L'ACCÈS EN DÉCHETTERIE

L'accès en déchetterie est autorisé pour les professionnels du territoire. Les bons sont à retirer au siège de la CCGVM - Place Henri Martin à Aÿ-Champagne (chèque ou espèces uniquement)

1 m³ = 10 €

2 m³ = 17 €

3 m³ = 25 €

Bon à savoir : Les cartons (applatés), métaux et housses agricoles (en ballot ficelé) sont repris gratuitement

RÉPONDEZ AU QUESTIONNAIRE EN LIGNE

Vous êtes professionnel ?
Adhérent ou non à la
collecte en porte à porte ?

La CCGVM met à jour sa base de
données « Redevance Spéciale »

Renseignez le questionnaire
obligatoire sur www.ccgvm.com



Vous souhaitez faire la promotion de
votre entreprise, contactez-nous au
03 26 56 95 20



DECHETS NON ADMIS EN DECHETTERIE



LES DECHETS CHIMIQUES

Faites appel aux filières spécifiques (ex. ADIVALOR...)
LES PNEUS (Poids lourds ou agricoles)

DECHETS NON ADMIS A LA COLLECTE



LES DECHETS DANGEREUX :

Peintures, solvants, huiles

LES DIB

Palettes, gros cartons

LES DECHETS VERTS, ENCOMBRANTS,
GRAVATS